

FICHE DE POSTE

Vacataire juriste « Formation de jugement des étrangers »

Activités principales

Le tribunal administratif de Paris est la plus importante juridiction administrative de première instance de France, au regard du nombre et de la qualité des personnels qui y travaillent (agents de greffe et magistrats) et du volume des affaires qui y sont traitées (plus de 28 000 par an).

La formation de jugement des étrangers (FJE) est composée de sept magistrats placés sous la direction du président du tribunal et d'un vice-président de section. Relèvent de la compétence de cette formation, les procédures d'éloignement ainsi que les procédures OQTF 3 mois et OQTF 6 semaines. En outre, la FJE assure le traitement des référés mesures utiles et des référés liberté relevant du contentieux des étrangers.

Les vacataires juristes sont chargés d'assurer une fonction d'aide à la décision qui requiert de solides connaissances en droit public et en procédure contentieuse.

Deux missions sont principalement confiées aux vacataires juristes :

I- Préparation de jugements et ordonnances pour le président de la FJE :

- > rédaction de projets de jugements OQTF 6 semaines ou OQTF 3 mois,
- > rédaction d'ordonnances de référés (référés mesures utiles notamment),
- > rédaction d'ordonnances de « tri » pour la FJE et le service des urgences.

II- Missions ponctuelles :

- recherches juridiques/rédaction de notes,
- appui aux sections en cas de nécessité (ex. CSPE).

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions

Les candidats devront au moins être titulaires d'un Master II.

Ils devront disposer, en outre, d'une bonne maîtrise de l'outil informatique (bonne connaissance de WORD en particulier).

Afin de permettre que votre candidature soit étudiée le plus finement en fonction des besoins de la juridiction, merci de préciser vos éventuelles expériences professionnelles ainsi que les spécialités en droit public dans lesquelles vous justifieriez une compétence particulière (contentieux des étrangers, fiscalité etc.)

Le contrat de vacataire est d'une durée maximale de douze mois non renouvelable.

Horaires : du lundi au vendredi 35 heures par semaine (horaire 7 h par jour).

Les vacataires juristes sont placés sous l'autorité fonctionnelle du chef de juridiction ou d'un président de section avec qui ils collaborent.

Ils sont placés sous l'autorité hiérarchique du greffier en chef.

Modalités de candidatures :

Limite des candidatures le **16 mars 2022**.

CV et lettre de motivation à adresser à geca.ta-paris@juradm.fr

Prise de poste souhaitée **1^{er} mai 2022**.